

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2635

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par sa décision n° B-2003-1472 en date du 10 juillet 2003, le Bureau a approuvé la convention-cadre 2003-2005 de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour le quartier Parilly à Bron. Cette convention, signée le 1er décembre 2003 par l'Etat, la communauté urbaine de Lyon, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône, s'appuie sur les priorités dégagées à l'issue de l'évaluation de la précédente convention et engage les partenaires sur les objectifs suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et des services rendus aux habitants :
 - . la mise en place d'un dispositif commun de suivi des espaces extérieurs,
 - . le renforcement de l'entretien des espaces extérieurs,
 - . la remise en état et la sécurisation des parties communes,
 - . l'amélioration de la propreté des parties communes,
 - . l'amélioration de l'attractivité du quartier,
 - . l'amélioration de la gestion des encombrants et de la collecte des ordures ménagères ;
- l'amélioration des rapports entre les institutions et les habitants :
 - . le renforcement de la communication de proximité entre les habitants et le tissu associatif,
 - . le développement d'un dispositif de gestion sociale rapprochée,
 - . l'amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants ;
- le renforcement de la sécurité et de la tranquillité des habitants :
 - . le développement d'une présence de proximité favorisant la prévention et la médiation,
 - . la poursuite des actions de médiation par l'Opac du Rhône,
 - . le renforcement de l'enlèvement des épaves et de la gestion de la mécanique sauvage.

Cette convention, qui est le cadre des interventions des différents acteurs et partenaires du territoire en matière de GSUP, impliquera une évaluation à son terme. Le financement des actions spécifiques à mettre en œuvre est décliné annuellement en annexe de la programmation du contrat de ville.

Concernant l'année 2004, la programmation de GSUP de la commune de Bron pour le quartier Parilly s'inscrit dans la convention-cadre relative à la GSUP 2003-2006 du quartier Parilly de Bron.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2004 est estimé à 732 345 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 46 729 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604 et n° 2003-1087 en date des 10 juillet 2000 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1472 en date du 10 juillet 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le programme 2004 de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Bron pour le quartier de Parilly ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine aux différents bénéficiaires à hauteur de 46 729 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - comptes 657 540, 657 340 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,